

---

Reprise de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) au soir  
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Reprise de la séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 587;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24573\\_t1\\_0587\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24573_t1_0587_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

2

C'est par eux que la liberté  
Se verra désormais unie  
à l'aimable fraternité;  
Des charmes de l'égalité  
cette union est embellie,  
Délicieuse trinité !  
Ils sauvent la patrie etc.

3

En vain des tirans inhumains,  
voyant s'écrouler leur puissance,  
Les environnent d'assassins;  
fermes dans leurs sages desseins  
Avec quelle persévérance  
Ils nous forment d'heureux destins !  
Ils sauvent la patrie etc.

4

Toujours vendus à l'étranger  
Des valets, des nobles, des prêtres  
Cherchoient à les faire changer :  
Ils ont reconnu le danger,  
Ils ont fait punir tous les traîtres  
Qui vouloient nous faire égorger.  
Ils sauvent la patrie etc.

5

Des spinozistes intriguants  
Répandoient leurs affreux système  
pour égarer les ignorants;  
Mais nos sages représentants  
ont sçu venger l'être Suprême,  
Ils ont foudroyé ces titants  
Ils sauvent la patrie etc.

6

Etre Suprême toy qui veux  
Que le Peuple français soit libre,  
Soutiens ses amis vertueux,  
Défends-les des coups ténébreux  
des rois et du Muphti du Tibre  
Que ta bonté veille sur eux.  
Ils sauvent la patrie (bis)  
Leurs bienfaits  
Aux français  
rendent plus que la vie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

74

[La commission des secours publics au présid. de la  
Conv., 28 mess. II] (2).

« Citoyen président,

Le Directoire du Département de la Meuse informe la Commission, par sa lettre du 23 de ce mois, que le citoyen Chonet, général de division, commandant en chef l'artillerie de l'armée de la Moselle, a fait, à titre de don patriotique, remise à la République de l'indemnité à laquelle il auroit eu droit de prétendre, pour la perte de ses meubles, de ses denrées et de son bétail, pillés par les ennemis et évalués à 14.000 liv.

Le Directoire du Département a arrêté qu'il sera fait mention civique au procès-verbal de ses séances de l'offrande faite à la Patrie par ce citoyen, il nous envoie l'extrait ci-joint, en nous invitant de faire connaître à la Convention nationale le patriotisme et le désintéressement qui caractérisent le républicain Chonet ».

[signature illisible].

Mention honorable, inscription au Bulletin.

## II. [Compte-rendu de la séance du 9 therm. (soir), selon les gazettes].

A

[La séance reprend à sept heures du soir. THURIOT occupe le fauteuil].

BOURDON (de l'Oise): Citoyens, ce matin la Convention a pris des mesures de sûreté nécessitées par les circonstances; tous les bons citoyens y ont applaudi. Cependant il se répand ce soir un bruit sur lequel j'appelle toute votre attention. On prétend que la commune de Paris s'est liguée avec les Jacobins pour opérer une insurrection. (Mouvements d'indignation). Une telle résolution seroit dangereuse sans doute pour tout autre que le peuple de Paris: avec lui elle ne doit point vous inquiéter. Je rappelle à la Convention que, dans une pareille circonstance, elle fraternisa avec le peuple, et calma par sa présence l'effervescence du peuple. Non que je croie cette démarche nécessaire; cependant il est

utile de s'assurer de la vérité; je demande donc que la commune soit mandée à la barre pour vous rendre compte du fait.

[Cette proposition est appuyée].

MERLIN (de Thionville): N'ayant pris la parole ni pour ni contre dans la discussion qui a eu lieu ce matin, je ne suis pas suspect dans ce jour. Je vais vous dire (léger murmure), je vais vous rendre compte d'un fait. S'il étoit quelque bon citoyen qui pût douter encore de l'existence de la conspiration qui s'ourdissait, et du danger imminent qu'ont couru la liberté et la représentation nationale, ce fait l'en convaincroit facilement.

(1) Mention marginale datée du 9 thermidor et signée BAR.

(2) C 311, pl. 1233, p. 15.